



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 31 MARS 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
16

Date de la Convocation :

25 Mars 2021

Date d'affichage :

1er avril 2021

Objet de la délibération :

DEL 2021/007 - Compte Administratif 2020 Commune de LEON

L'an Deux Mil Vingt et un et le Trente et Un Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Martine DUVIGNAC

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune de Léon pour l'année 2020. Après lecture et examen des comptes, il convient de procéder au vote du document présenté.

Investissement :

• **Dépenses** :

- Prévus..... 1 343 865.26 €
- Réalisé..... 1 062 333.20 €
- Reste à réaliser 0.00 €

• **Recettes** :

- Prévus..... 1 343 865.26 €
- Réalisé..... 1 281 163.67 €

Fonctionnement

• **Dépenses** :

- Prévus..... 3 518 153.77 €
- Réalisé..... 3 401 810.54 €

• **Recettes** :

- Prévu 3 518 153.77 €
- Réalisé..... 3 819 537.99 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement 218 830.47 €
- Fonctionnement 417 727.45 €
- Résultat Global **636 557.92 €**

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le 06/04/2021
ID : 040-214001505-20210331-DEL2021_007-DE

Considérant la conformité du Compte Administratif 2020 établi par le Maire de la Commune de LEON avec le Compte de Gestion de l'ordonnateur avec le Compte de Gestion de la Commune de LEON, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après présentation et délibération, vote avec **14 voix Pour** (Mr le Maire ne prenant pas part au vote) et **4 Contre** (I. Bouches, M. Lagorce, M. Darrémont, E. Macquart) le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Commune de LEON présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :